

**Impact de la nouvelle tendance internationale en matière de comptabilisation des contrats de location chez les preneurs sur la pertinence et la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes:
La perception des professionnels comptables algériens**

Dr. Youcef MAMECHE ⁽¹⁾, **Dr. Brahim BOUTALEB** ⁽²⁾, **Dr. Abdulla MASOOD** ⁽³⁾

⁽¹⁾ Université d'Alger 3, Northern Border University KSA, youcef.mameche.ca@gmail.com

⁽²⁾ Université de Boumerdes, boutalebbrahimdz@yahoo.fr

⁽³⁾ Northern Border University KSA, masood4_2009@yahoo.com

Résumé : Le présent papier a pour objet d'examiner l'impact de la nouvelle tendance internationale en matière de comptabilisation des contrats de location chez les preneurs (IFRS 16) sur la pertinence et la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes. La population cible constitué de professionnels comptables algériens a fait l'objet de distribution de questionnaire à un échantillon composé de 190 professionnels. Les résultats montrent que les professionnels comptables considèrent que la nouvelle norme IFRS 16 ne contribue pas à l'amélioration de la pertinence et de la fidélité de l'information financière en Algérie du fait de : la déficience de la formation continue, l'existence du marché financier quasiment inactif, la

Abstract: The purpose of this paper is to study the impact of the new trend in lease accounting (IFRS 16) on the relevance and the faithful representation of financial statements of Algerian companies. The target population consists of Algerian accounting professionals. the study was based on a specially designed questionnaire that was distributed directly and randomly to a sample of 190 accounting professional. The results confirm that Algerian accounting professionals considers that the new standard IFRS 16 does not have a significant impact on the improvement of the relevance and the faithful representation of financial statements of Algerian companies. This is due to many factors: deficiency of continuous training, inactive financial market, the domination of

Impact de la nouvelle tendance internationale en matière de comptabilisation des contrats de location chez les preneurs sur la pertinence et la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes: La perception des professionnels comptables algériens

Dr. Youcef MAMECHE
Dr. Brahim BOUTALEB
Dr. Abdulla MASOOD

<p>domination des sociétés familiales, le mode de financement des sociétés ainsi que la culture comptable dominée par la fiscalité et les textes juridiques. Ces résultats devraient présenter de l'intérêt pour les autorités compétentes et toutes les parties prenantes intéressées par la comptabilité et l'information financière en Algérie.</p> <p>Mots clés : IFRS 16, Pertinence, Fidélité, contrat de location.</p> <p>Jel Classification Codes : M41.</p>	<p>family-owned firms, method of financing companies and domination of the tax-oriented accounting system culture. The evidence from this study might be of interest to the competent authorities and all stakeholders interested in the accountancy and in the financial information in Algeria</p> <p>Keywords: IFRS 16, Relevance, Faithfull Representation, Lease Contract.</p> <p>Jel Classification Codes : M41.</p>
--	--

I INTRODUCTION

L'IASB a publié en septembre 1982 la norme IAS 17 révisée en 2008 relative au traitement comptable des contrats de location. En l'heure actuelle, les preneurs ne peuvent traiter comptablement leurs contrats de locations qu'après leur classement en contrats de location-financement ou bien en contrats de location simple. Les contrats de location-financement, correspondant aux contrats qui transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué, ils sont comptabilisés au bilan et font l'objet d'actifs et de passifs financiers correspondants. Quant aux contrats de location simple, qui présentent tous les contrats qui ne sont pas qualifiés de location-financement, sont inscrits hors bilan (engagements hors bilan) et leurs paiements sont comptabilisés en charges sur la durée de location sans aucune reconnaissance de la dette locative du preneur au niveau du bilan. en effet, le preneur se contente seulement de fournir en annexes les informations se rapportant aux paiements restant à effectuer et celles relatives aux caractéristiques du contrat de location, d'où l'obligation de procéder aux retraitements appropriés par les analystes lors de l'évaluation de la société à des fins de comparaisons dans le but de fournir des informations pertinentes pour la lecture des états financiers et pour la prise de décision . L'IASB estime que cette différenciation entre contrat de location simple et contrat de location-financement, prévue par la norme IAS 17, est impropre dans la mesure où, selon l'estimation de l'IASB en 2014) presque 85% (c'est-à-dire 3.3 trillions de dollars)ⁱ des contrats de location sont inscrits

hors bilan, d'où la nécessité d'adopter un nouveau modèle comptable permettant une meilleure lecture et comparabilité des états financiers.

Ainsi, la faible comparabilité des états financiers due à la comptabilisation de certains contrats de location (simple) hors bilan qui ne donnent lieu sous l'égide de la norme IAS 17 qu'à de simples informations en annexe, chose pouvant porter atteinte à la transparence comptable des états financiers a amené l'IASB à publier le 13 janvier 2016, une nouvelle norme IFRS 16, élaborée dans le cadre d'un projet conjoint entre l'IASB et le Financial Accounting Standards Board (FASB). Elle entrera en vigueur le 01 janvier 2019 pour remplacer l'ancienne norme IAS 17 en vigueur depuis 30 ans. Elle constitue, ainsi, une révolution innovante dans la sphère comptable des contrats de location simple dans le but d'améliorer la transparence comptable, faciliter la comparaison et l'évaluation des états financiers et unifier la méthodologie adoptée par les analystes dans leur évaluation des entreprises.

En Algérie, La loi n° 07-11 du 25/11/2007 a instauré le nouveau système comptable financier (SCF), en remplacement du Plan Comptable National. L'instruction n°02 du 29 octobre 2009 portant première application du système comptable financier, publiée en mois de novembre 2009 par le conseil national de la comptabilité relevant de la Direction générale de la comptabilité du ministère des finances souligne que ce nouveau référentiel comptable est compatible avec les normes comptables internationales « International Financial Reporting Standards –IFRS & International

Accounting Standards –IAS). Néanmoins, Ce référentiel ne regroupent pas toutes les normes IAS/IFRS en vigueur à ce jour, et ne prend pas en considération les modifications opérées par l' International Accounting Standards Board (IASB) depuis 2004.

Le présent papier, ayant pour thème " *Impact de la nouvelle tendance internationale en matière de comptabilisation des contrats de location chez les preneurs sur la pertinence et la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes: la perception des professionnels comptables algériens.*", s'efforce d'apporter des réponses au **questionnement** fondamental suivant :

Dans quelle mesure les professionnels comptables algériens reconnaissent-ils l'importance de la norme IFRS 16 et sa contribution à améliorer la pertinence et la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes ?

Afin de répondre à notre problématique, nous proposons **les hypothèses** suivantes :

Hypothèse n°01: la nouvelle norme IFRS 16 accroît la valeur prédictive, la valeur de confirmation, la comparabilité et l'importance relative de l'information financière des sociétés algériennes.

Hypothèse n°02: il y a une déficience significative en matière de maîtrise des professionnels comptables algériens des nouvelles dispositions de la norme IFRS 16, chose pourrait porter atteinte à la pertinence et à la fidélité de l'information financière en Algérie.

Hypothèse n°03: L'amélioration de la pertinence et de la fidélité de l'information financière des états financiers algériens pourrait ne pas être atteinte du fait de certains facteurs de frein caractérisant l'environnement économique algérien.

L'objectif de ce papier est de mettre en exergue les principaux apports du nouveau modèle de comptabilisation des contrats de location adopté par l'organisme comptable international (IASB) et de mettre en relief la perception des professionnels comptables algériens en matière d'éventuels impacts sur la fidélité et la pertinence des états financiers des sociétés algériennes tout en tentant de conclure les principaux freins à la bonne application de la nouvelle norme en Algérie.

Les éléments de réponse du présent papier pourraient contribuer positivement et apporter une valeur ajoutée à la communauté professionnelle comptable algérienne par rapport aux évolutions que connaît l'environnement comptable international. En outre, les résultats de cette étude devraient présenter **de l'intérêt** pour les autorités compétentes, l'organisme de normalisation comptable et toutes les parties prenantes intéressées par la comptabilité et l'information financière en Algérie à l'effet de les

sensibiliser sur l'importance et la nécessité de mettre à jour le système comptable algérien et d'accompagner les évolutions intervenues dans la sphère comptable internationale aussi bien au niveau des textes qu'au niveau de l'éducation et de la formation professionnelle.

L'importance de cette contribution découle de l'importance de la qualité de l'information financière produite par les systèmes comptables et figurant dans les états financiers des sociétés et qui devrait faire l'objet de large communication aux différents utilisateurs afin de satisfaire leurs besoins informationnels et décisionnels dans le cadre de renforcement de la transparence financière et de la réduction de l'asymétrie d'information.

II PRESENTATION DU NOUVEAU MODELE COMPTABLE CHEZ LE PRENEUR

1. La démarche d'analyse des contrats de location

Le schéma n°01 résume la nouvelle norme (IFRS16) qui propose une démarche se basant sur trois critères afin de distinguer un contrat de location (à inscrire au bilan) d'un contrat de service , à savoir :

a. Identification de l'Actif loué

Un actif est habituellement déterminé s'il est mentionné explicitement au contrat ou si l'exécution du contrat dépend implicitement de ce contratⁱⁱ, et si le fournisseur n'as pas le droit substantiel de remplacer l'actif par un autreⁱⁱⁱ.

Pour les portions d'actif, elles sont considérées comme étant un actif identifié si elles sont physiquement distinctes du reste de l'actif (exemple : un étage d'immeuble), ou lorsque elles ne sont pas physiquement distinctes, elles représentent substantiellement toute la capacité de l'actif (notion de capacité).^{iv}

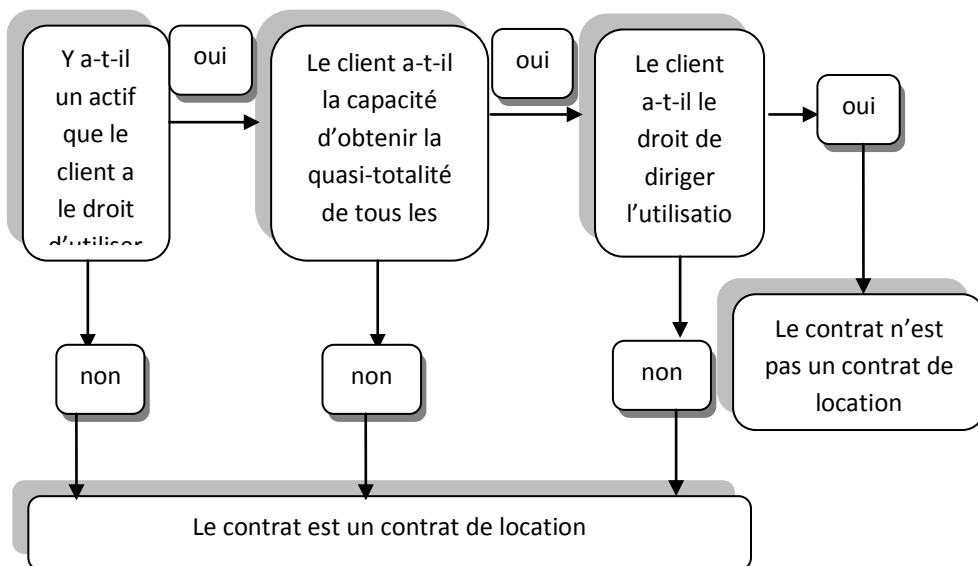
b. La capacité d'obtention de la quasi-totalité des avantages économiques

Le client contrôle totalement la quasi-totalité des avantages économiques que génère l'utilisation de l'actif pendant la durée du contrat^v.

c. La capacité diriger l'utilisation de l'actif

Le client a la capacité de prendre des décisions pertinentes relatives à l'utilisation de l'actif et à la finalité de cette utilisation, et que ses instructions ne peuvent être modifiées par le fournisseur.^{vi}

Schéma n°01 : La Démarche d'analyse des contrats de location selon la norme IFRS 16



Source: BDO IFRADVISORY Limited, (2017).IFRS in practice : IFRS16 Leases,p:13

2. Les mesures comptables optionnelles des contrats de location

Le nouveau modèle, prévu par la norme IFRS 16, conformément auquel les locataires sont conduits obligatoirement à inscrire à leur bilan tous les contrats de location répondant aux critères cités ci-dessus, prévoit certaines exemptions qui sont optionnelles et qui portent sur :^{vii}

- Les contrats de courte durée, c'est-à-dire de douze mois au plus, options de renouvellement économiquement incitatives comprises ;

- Les contrats portant sur des actifs de faible valeur (de l'ordre de 5 000 USD en valeur à neuf, selon les bases de conclusions de la norme).

Si ces exemptions sont utilisées, la comptabilisation est analogue à la comptabilisation des contrats de location simple selon IAS 17. Les paiements locatifs sont comptabilisés à titre de charges sur une base linéaire sur la durée de la location ou selon une autre méthode systématique (si celle-ci est plus représentative de la façon dont le preneur tire avantage du bien loué).^{viii} Ainsi, les entreprises devront procéder au recensement de leurs contrats de location à l'effet d'analyser les choix optionnels relatif à l'inscription de ces contrats au bilan en tant qu'actif immobilisé.

3. Le nouveau traitement comptable chez le preneur

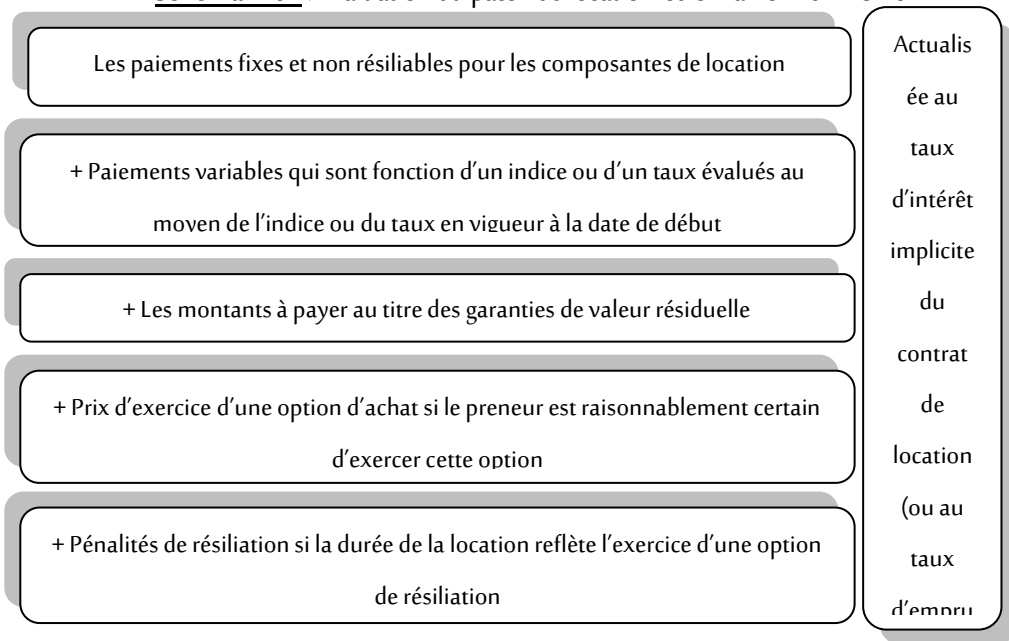
a) Comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de l'obligation locative

Au début de la période de location, un preneur comptabilisera un droit d'utilisation de l'actif et un passif de location (obligation locative). La date de début de la période de location est définie par la norme comme la date à laquelle un bailleur met l'actif sous-jacent à la disposition d'un preneur.^{ix} Le passif de location correspond initialement à la valeur actuelle des paiements futurs (qui n'ont pas encore été versés.) au titre de la location pendant la durée attendue du contrat de location.

S'agissant des paiements variables au titre de la location, l'IASB a volontairement décidé de n'intégrer dans l'évaluation que les paiements au titre de la location qui sont

basés sur un indice ou les paiements qui dépendent par exemple d'un loyer de marché ou d'un taux d'intérêt de marché. Les autres paiements variables au titre de la location (p. ex. paiements sur la base du chiffre d'affaires) sont comptabilisés en résultat pendant la période au cours de laquelle la condition qui déclenche le paiement est remplie.^x

Schéma n°02 : Evaluation du passif de location selon la norme IFRS 16



Source: Raymond Chabot Grant Thornton .(2016). Op-Cit.p :10.

Quant au droit d'utilisation, son évaluation initiale est basée sur le passif de location déterminé précédemment tout en procédant à des ajustements en matière de :^{xi}

- Tout paiement locatif prépayé;
- Tout avantage incitatif à la location reçu;
- Tout coût direct initial engagé;
- l'estimation des coûts que le preneur est obligé d'engager pour démanteler, enlever ou remettre en état l'actif ou le site sous-jacent.

Ainsi, l'écriture comptable lors de la comptabilisation initiale est la suivante :

Date:/../.....	Débit	Crédit
Droit d'utilisation	xxx	
Obligation Locative		Xxx

Schéma n°03 : Evaluation du droit d'utilisation selon la norme IFRS 16

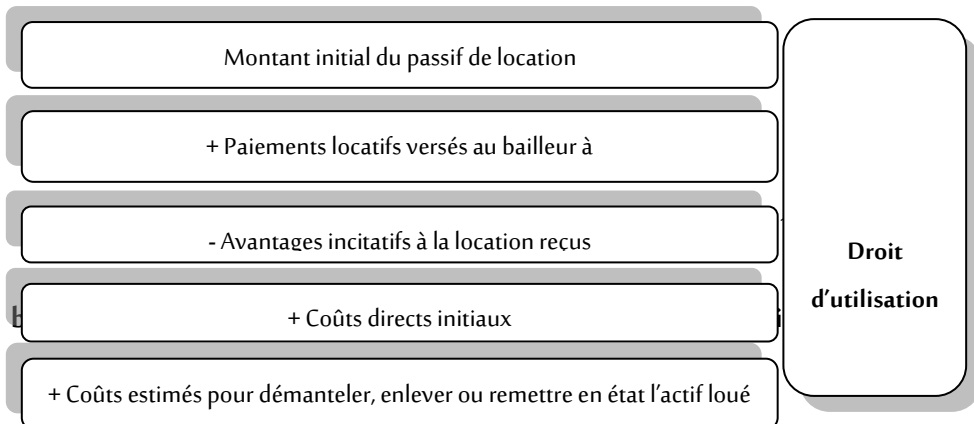
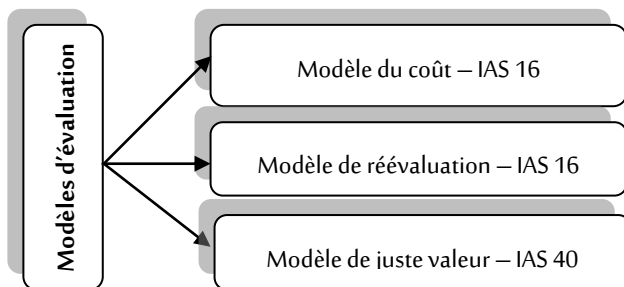


Schéma n°04 : Evaluation ultérieure du droit d'utilisation selon la norme IFRS 16



Source: BDO IFRADVISORY Limited, (2017).Op-cit .p :36.

Le schéma n°04 illustre les méthodes d'évaluation ultérieure du droit d'utilisation selon la norme IFRS 16. Après sa comptabilisation initiale, le droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût, ce qui implique la constatation d'amortissements et, éventuellement, de dépréciations. La norme autorise aussi la réévaluation de cet actif et prévoit le modèle de la juste valeur dans le cas de droits d'utilisation répondant à la définition des investissements immobiliers (IFRS 16.29 et 30).^{xii}

b.2. Comptabilisation ultérieure de l'obligation locative

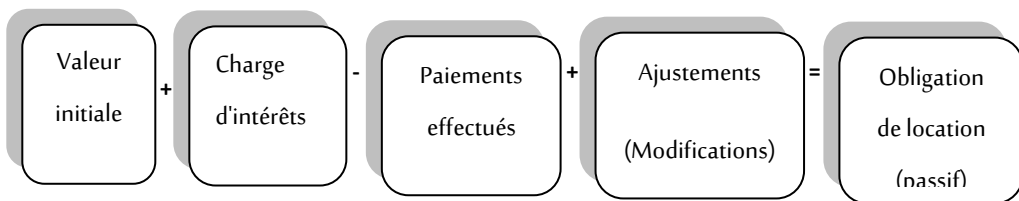
Quant à l'obligation locative (passif de location), elle est comptabilisée de façon comparable à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif (IFRS 16.36 et 37):^{xiii}

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette à l'ouverture de la période ; ce taux peut devoir être revu ;

- elle est diminuée du montant des paiements effectués.

Selon IFRS 16. §26, Le taux d'actualisation à utiliser est le taux implicite du contrat de location, ou, si celui-ci ne peut être facilement déterminé par le preneur, le taux marginal d'endettement du preneur.

Schéma n°05 : Evaluation ultérieure de l'obligation locative selon la norme IFRS 16



Source: BDO IFRADVISORY Limited, (2017).Op-cit .p :35.

L'écriture comptable relative au paiement des annuités (loyers), elle est comme suit :

Date:/../....	Débit	Crédit
Charge d'intérêts	xxx	
Obligation Locative	xx	
Trésorerie		Xxxxx

Quant à l'écriture comptable au 31/12/N, elle peut être présentée ainsi :

Date: 31/12/N	Débit	Crédit
Dotation aux amortissement	Xxx	
Amortissement.Droit d'utilisation		Xxx

III METHODES

Ce compartiment est réservé au traitement de l'aspect empirique de l'étude afin de vérifier les hypothèses formulées au niveau de l'introduction. Après avoir exposé l'outil de collecte des données de l'étude, nous exposons les méthodes d'analyse statistiques à utiliser et présentons, par la suite, la population cible et le choix de notre échantillon. Nous procédons, en fin, à l'analyse de la validité et de la fiabilité de l'outil d'enquête ainsi qu'à la présentation des caractéristiques descriptives de notre échantillon.

1. Outil de collecte des données

Notre étude s'est basée sur le questionnaire comme outil de collecte des données nécessaires pour avancer les éléments de réponse à notre questionnement principal. De surcroit, notre questionnaire est composé de questions mesurées sur une échelle de *Likert* en trois points et réparties sur trois axes comme suit :

Tableau n°01 : Les axes du questionnaire de l'étude

N°	Axes de l'enquête	Nbr de questions
1	IFRS 16 & l'amélioration de la pertinence et de la fidélité de l'information financière des états financiers algériens	05
2	La maîtrise des professionnels comptables algériens des nouvelles dispositions de la norme IFRS16 ?	06
3	les principaux obstacles pouvant être considérés comme un frein à l'application de la norme IFRS 16 dans le but d'améliorer la pertinence et de la fidélité de l'information financière des états financiers algériens .	07

2. Méthodes d'analyse des données

Afin de vérifier nos hypothèses et d'apporter des éléments de réponse à notre problématique, nous avons adopté l'approche descriptive et analytique. En effet, les principales méthodes analytiques utilisées afin d'analyser notre base de données sont les suivantes : les statistiques descriptives (la moyenne, l'écart-type, le coefficient de variation..ect), le test de validité, le test de fiabilité (coefficient Alpha de Cronbach), et la méthode statistique de l'analyse univariée « One-Simple Test », tout en s'appuyant

sur le logiciel « SPSS Statistics 20 » pour traiter les données ayant trait à notre questionnaire.

3. Population cible et choix de l'échantillon

La population cible de notre étude est composée de professionnels comptables algériens de différents niveaux œuvrant au sein des entreprises de droit algérien (privées, publiques, nationales et étrangères). Ainsi, pour mener notre étude, un échantillon initial aléatoire de professionnels comptables a été constitué et dont la taille a été déterminée sur la base de l'équation suivante^{xiv} :

$$n = z^2 * p (1-p) / e^2 \quad \text{Où :}$$

n: est la taille de l'échantillon

z : est la surface où l'on retrouve 1-" de la courbe normale (Z") et donc 1,96 lorsque le seuil de confiance accepté est de 95%,

p : est la proportion de personnes ayant le comportement dont on estime la précision

e : est la marge d'erreur que l'on est prêt à accepter, c'est la précision du résultat obtenu étant donné le seuil de confiance que l'on est prêt à accepter.

Ainsi, avec une marge d'erreur maximale de 7% et à un niveau de confiance de 95%, la taille de notre échantillon peut être déterminée comme suit : $n = z^2 * p (1-p) / e^2$

$$n = (1,96)^2 * 0,5*(1-0,5) / (0,075)^2 = 196$$

De ce fait, 196 questionnaires ont été distribués à un nombre restreint de professionnels comptables d'entreprises algériennes, 170 questionnaires ont été maintenus à des fins d'analyses, d'interprétations et de discussions, d'où un taux de retour de 87%.

4. Analyse de la validité et de la fiabilité de l'outil d'enquête

a) Analyse de la validité externe de l'outil d'enquête

La validité du questionnaire a été confirmée en la présentant à un groupe d'experts (professionnels et académiques) ayant de l'expérience et des compétences dans le domaine de la comptabilité. En conséquence, nous avons procédé aux modifications et suppressions appropriées à la lumière des recommandations avancées par les experts.

b) Analyse de la validité de construit

L'analyse de la validité de construit (conceptuelle) a été réalisée auprès d'un échantillon de 30 professionnels comptables choisis aléatoirement à partir de la population objet de notre étude, et ce afin de déterminer la cohérence interne de l'outil de l'enquête en utilisant le coefficient de *corrélation Pearson*. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau n°02 : Résultats de l'Analyse de la validité de construit

N°	Axes de l'enquête	Correlation
Axe n°01	Pearson correlation	0.573(**)
	Significance level	0.01
Axe n°02	Pearson correlation	0.581(**)

	Significance level	0.01
Axe n°03	Pearson correlation	0.680(**)
	Significance level	0.01

Le coefficient de Pearson varie de 0.573 à 0.680 et reste toujours significatif au seuil de 10%. Ainsi, aucun item ne doit être retiré sur la base du critère de la validité conceptuelle.

c) Analyse de la fiabilité (ou de fidélité) de l'outil d'enquête

La fiabilité de type *test-retest* a été réalisée afin de mesurer la stabilité du questionnaire. La fiabilité de cohérence interne a été réalisée en utilisant le *coefficient Alpha de Cronbach*. Le tableau n°03 montre que la valeur de du coefficient Alpha de Cronbach est de 0.842 dépassant ainsi le seuil minimum requis de 0.70^{xv}. Ainsi, nous pouvons dire que nous obtenons, pour cette échelle composée de neuf (17) éléments, une cohérence interne satisfaisante.

Tableau n°03 : Résultats de l'Analyse de fiabilité

Reliability Statistics

Cronbach's Alpha	N of items
0.842	17

Item-Total Statistics

Items	Scale Mean if Item Deleted	Scale Variance if Item Deleted	Corrected Item-Total Correlation	Cronbach's Alpha if Item Deleted
X1	29.2667	32.064	.342	.840
X2	29.4000	31.145	.470	.833
X3	29.5000	31.155	.491	.831
X4	29.6000	31.352	.389	.838
X5	30.0667	33.237	.170	.851
Y6	29.4333	31.426	.534	.830
Y7	29.4000	31.972	.500	.832

Impact de la nouvelle tendance internationale en matière de comptabilisation des contrats de location chez les preneurs sur la pertinence et la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes: La perception des professionnels comptables algériens

Dr. Youcef MAMECHE
Dr. Brahim BOUTALEB
Dr. Abdulla MASOOD

Y8	29.4000	31.972	.500	.832
Y9	29.4000	31.972	.500	.832
Y10	29.4000	31.972	.500	.832
Z11	30.5333	31.361	.588	.828
Z12	30.5000	31.224	.531	.829
Z13	30.5000	30.534	.634	.824
Z14	30.5000	31.224	.531	.829
Z15	30.3667	31.620	.371	.839
Y16	30.5000	32.741	.311	.840
Z17	30.5000	31.776	.449	.834

5. Caractéristiques descriptives de l'échantillon

en se référant au tableau n°04, qui résume les principales caractéristiques

descriptives de l'échantillon retenu dans cette étude, nous pouvons dégager les constats suivants :

- Pour le **diplôme académique**, plus de 64% des professionnels interrogés détiennent un diplôme de licence, alors que 18% d'entre eux sont titulaires de diplôme de magistère (ou master), tandis que la portion des professionnels sans diplôme universitaire est de l'ordre de 18%.
- Quant au **diplôme professionnel**, la moitié des professionnels comptables est sans diplôme professionnel, alors que l'autre moitié (50%) est titulaire de diplôme de comptable agréé, Commissaire aux comptes et expert-comptable (respectivement, 24%, 18% et 9%).
- En ce qui concerne **l'expérience professionnelle**, 47% des professionnels interrogés ont une expérience de plus de dix ans, alors que 29% détiennent une expérience entre cinq ans et neuf ans, tandis que 15% de notre échantillon éprouvent une expérience entre trois ans et quatre ans.
- En matière de **poste de travail**, les résultats montrent que les chefs comptables sont en premier rang avec une portion de plus de 47%, alors que presque 12% des professionnels interrogés sont des auditeurs. Le reste du pourcentage est réparti entre les comptables, les directeurs financiers et comptables et les directeurs de cabinet avec un taux avoisinant 21% pour chaque poste.

Tableau n°04 : Caractéristiques descriptives de l'échantillon

Diplôme Académique	Fréquence	%
CMTC / CED	30	17.65%
LICENCE	109	64.12%
Master / Magistère	30	17.65%
Phd	1	0.59%
Totaux	170	100.00%

Diplôme Professionnel	Fréquence	%
sans Diplôme Professionnel	85	50.00%
Comptable agree	40	23.53%
Commissaire aux comptes	30	17.65%
Expert-Comptable	15	8.82%
Totaux	170	100.00%

Années d'expérience prof.	Fréquence	%
Exp < 03 ans	15	8.82%

Impact de la nouvelle tendance internationale en matière de comptabilisation des contrats de location chez les preneurs sur la pertinence et la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes: La perception des professionnels comptables algériens

Dr. Youcef MAMECHE
Dr. Brahim BOUTALEB
Dr. Abdulla MASOOD

03 ans > Exp < 05 ans	25	14.71%
05 ans > Exp < 10 ans	50	29.41%
Exp > 10 ans	80	47.06%
Totaux	170	100.00%

Poste actuel	Fréquence	%
Comptable	35	20.59%
Chef (Directeur) Comptable	80	47.06%
Directeur Financier & Comptable	35	20.59%
Auditeur	20	11.76%
Directeur de Cabinet	35	20.59%
Totaux	170	100.00%

IV RESULTATS DES TESTS D'HYPOTHESES

Cette section présente les résultats des tests de nos hypothèses formulées au niveau de l'introduction seuil de signification de 10%. En effet, ces tests seront réalisés à l'aide des méthodes statistiques paramétriques (Parametric Statistics) dont les conditions

sont satisfaites dans la mesure où la taille de notre échantillon est largement supérieure à 30.

1. Résultats du test de l'hypothèse n°01

Notre première hypothèse a été testée à travers cinq sous-paragraphes (sous-questions) portant sur la contribution de la nouvelle norme IFRS 16 contribue à l'amélioration de la pertinence et de la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes.

H_0 = la nouvelle norme IFRS 16 contribue à l'amélioration de la pertinence et de la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes

H_1 = la nouvelle norme IFRS 16 ne contribue pas à l'amélioration de la pertinence et de la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes.

Les résultats du test « One-Simple Test » présentés par le **tableau n°05** montrent que la moyenne arithmétique global de toutes les sous-questions a atteint la valeur de 2.43 qui est statistiquement significatif au seuil de 5% dans la mesure où la valeur de P (0.004) est inférieure à 0.05, d'où le rejet de H_0 et l'acceptation de H_1 . En conséquence, les professionnels comptables algériens considèrent que la nouvelle norme IFRS 16 ne contribue pas à l'amélioration de la pertinence et de la fidélité de

l'information financière des états financiers des sociétés algériennes en matière de valeur prédictive, valeur de confirmation, importance relative et d'aide à la prise de décision. Exception faite pour le critère de comparabilité dont la moyenne arithmétique (1.56) est inférieur à la valeur de référence (2.33).

Tableau n°05 : Résultats du test de l'hypothèse n°01 : Valeur de référence 2.33

sous-questions	Mean	Std. Deviation	T	Sig. (2- tailed)	degré de désaccord
1/La norme IFRS 16 accroît la capacité de prédiction des résultats futurs (Valeur prédictive)	2.57	0.66	4.75	.000	Elevé
2/ La norme IFRS 16 génère des informations financières pouvant être servies comme base pour confirmer ou ajuster les prévisions et pour corriger et améliorer les processus qui ont servi à effectuer ces prévisions. (valeur de	2.69	0.56	8.55	.000	Elevé

confirmation)					
3/ L'omission ou la falsification de l'information générée par la norme IFRS 16 peut influencer les décisions que prennent les utilisateurs. (Importance relative)	2.68	0.57	7.90	.000	Elevé
4/L'information financière générée par la norme IFRS 16 est susceptible d'apporter une valeur ajoutée en matière d'aider à la prise de décision par les investisseurs et les utilisateurs.	2.65	0.59	7.16	.000	Elevé
5/ La norme IFRS 16 permettra une meilleure comparaison dans le temps et dans l'espace. (la comparabilité)	1.56	0.88	-11.47	.000	Faible
Moyenne Totale Globale	2.43	0.45	2.88	.004	Elevé

2. Résultats du test de l'hypothèse n°02

La vérification de la deuxième hypothèse à été réalisé en testant les six sous-paragraphes mesurant le degré de maitrise des professionnels comptables algériens, des nouvelles dispositions édictées par la nouvelle norme IFRS 16.

H_0 = les professionnels comptables algériens maîtrisent les dispositions de IFRS16.

H_1 = les professionnels comptables algériens ne maîtrisent pas les dispositions de IFRS16.

Les résultats du test « One-Simple Test » présentés par le **tableau n°06** indiquent que la moyenne arithmétique global de toutes les sous-questions a atteint la valeur de 2.80 qui est statistiquement significatif au seuil de 5% dans la mesure où la valeur de P (0.00) est inférieure à 0.05, d'où le rejet de H_0 et l'acceptation de H_1 . Par conséquent, les professionnels comptables algériens ne maîtrisent pas les nouvelles dispositions se rapportant à la norme IFRS16 dans la mesure où la moyenne arithmétique global (2.8) est supérieure à la valeur de référence de notre test (2.33).

Tableau n°06 : Résultats du test de l'hypothèse n°02 : Valeur de référence 2.33

sous-questions	Mean	Std. Deviation	T	Sig. (2- tailed)	degré de Maîtrise
1/ La norme IFRS 16 fait la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats	2.76	0.57	9.79	0.00	Faible

Impact de la nouvelle tendance internationale en matière de comptabilisation des contrats de location chez les preneurs sur la pertinence et la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes: La perception des professionnels comptables algériens

Dr. Youcef MAMECHE
Dr. Brahim BOUTALEB
Dr. Abdulla MASOOD

de location simple du point de vue du preneur.					
2/ La distinction entre contrat de location et contrat de service est une démarche nécessaire pour analyser les contrats sous la norme IFRS16	2.85	0.47	14.21	0.00	Faible
3/ Les contrats de courte durée, c'est-à-dire de douze mois au plus peuvent être inscrits hors bilan.	2.79	0.51	11.66	0.00	Faible
4/Les contrats portant sur des actifs de faible valeur peuvent être inscrits hors bilan.	2.80	0.51	12.12	0.00	Faible
5/ A la date de commencement du contrat, le droit d'utilisation est comptabilisé au bilan par le preneur en tant qu'actif selon le modèle de coût	2.77	0.58	9.97	0.00	Faible
6/ A la date de début du contrat, la dette relative au contrat est évaluée sur la base de la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur	2.82	0.49	13.11	0.00	Faible

Moyenne Totale Globale	2.80	0.44	13.94	0.00	Faible
------------------------	------	------	-------	------	--------

3. Résultats du test de l'hypothèse n°03

Notre troisième hypothèse se rapportant aux principaux obstacles liés à l'application de la norme IFRS 16 en Algérie a été examinée en testant les sept freins proposés aux professionnels comptables interrogés.

H_0 = l'obstacle proposé constitue un handicap à l'application de la norme IFRS16.

H_1 = l'obstacle proposé ne constitue pas un handicap à l'application de la norme IFRS16.

Le tableau n°07 illustre les résultats du test « One-Simple Test » affichant une moyenne arithmétique globale (de tous les obstacles) d'une valeur de 1.48, et qui est statistiquement significative au seuil de 5% dans la mesure où la valeur de P (0.00) est inférieure à 0.05, d'où le rejet de H_0 et l'acceptation de H_1 . Conséquemment, les professionnels comptables algériens estiment que les freins liés à l'existence du marché financier inactif, la domination des sociétés familiales, le mode de financement des entreprises, l'existence d'une Culture comptable dominée par la fiscalité et les textes juridiques constituent des obstacles à la mise en application de la nouvelle norme IFRS 16 au sein des sociétés algériennes dans la mesure où la

moyenne arithmétique de ces facteurs est inférieure à la valeur de référence de notre test (1.67), tandis que les facteurs ayant trait à la domination du secteur public et à la déficience de la profession comptable ne semblent pas être des entraves à l'application de la norme IFRS16 du fait que leurs moyennes arithmétiques (respectivement, 2.74 et 2.55) sont supérieures à la valeur de référence (1.67).

Tableau n°07 : Résultats du test de l'hypothèse n°03 : Valeur de référence 1.67

sous-questions	Mean	Std. Deviation	T	Sig. (2- tailed)	degré d'accord
1/ Marché financier inactif	1.02	0.15	-55.44	0.00	Elevé
2/ Domination des sociétés familiales (La concentration de la propriété).	1.02	0.15	-55.44	0.00	Elevé
3/ Mode de financement des entreprises.	1.02	0.13	-64.41	0.00	Elevé
4/ Domination de l'idée d'une présentation conservatrice aux créditeurs et à l'administration fiscale.	1.02	0.15	-55.44	0.00	Elevé

5/ Culture comptable dominée par la fiscalité et les textes juridiques.	1.02	0.15	-55.44	0.00	Elevé
6/ Domination du secteur public.	2.74	0.68	20.57	0.00	faible
7/ Déficience de la profession comptable.	2.55	0.84	13.68	0.00	faible
Moyenne Totale Globale	1.48	0.20	-11.96	0.00	Elevé

V DISCUSSION DES RESULTATS

Nous sommes parvenus, à travers les résultats de notre enquête, au fait que les professionnels comptables algériens considèrent que la nouvelle norme IFRS 16 ne contribue pas à l'amélioration de la pertinence et de la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes. Cela est du, aux yeux de notre échantillon interrogé, à la déficience en matière de formation continue en faveur des professionnels comptables, d'où la non maîtrise des nouvelles dispositions se rapportant à la norme IFRS16. En effet, le rapport établi par l'ex-membre du Conseil de La Fédération Internationale Des Comptables –IFAC- (*Wong*, 2004)^{xvi} confirme que l'enseignement des étudiants et la formation professionnelle continue des professionnels comptables constituent la pierre angulaire pour une meilleure application des normes comptables internationales. En outre, l'étude de (*Uyar &*

Gökçen, 2016)^{xvii} a démontré que la formation des professionnels comptables au niveau des sociétés est considérée comme étant un déterminant significatif pour que les sociétés turques puissent se conformer avec les exigences pratiques des normes comptables internationales. Cela s'ajoute à l'obstacle du marché financier algérien qui est quasiment inactif dans la mesure où il est composé actuellement de cinq (05) sociétés à savoir : Groupe, - EGH EL AURASSI, ALLIANCE ASSURANCES, - NCA-Rouiba et BIOPHARM^{xviii}. Ce fait pourrait être confirmé par les travaux de (*Tayrrall et al., 2007*)^{xix}, portant sur la pertinence des normes comptables internationales pour les pays en développement, qui ont souligné l'importance et la nécessité de l'existence d'un marché financier robuste pour une meilleure pertinence des normes IAS/IFRS aux pays. En plus, la domination des sociétés familiales est perçue comme un frein à la bonne application de la norme IFRS16 en Algérie. Dans ce contexte, selon (*Cuijpers & Willem, 2005*)^{xx} les sociétés dont le capital est constitué par un nombre très concentré des actionnaires locaux sont moins incitées à divulguer une information financière de bonne qualité du fait de la concentration de l'information entre les mains des actionnaires internes de la société, d'où l'absence de la nécessité de divulguer une information financière conforme aux normes IAS/IFRS à un large public. le mode de financement des sociétés algériennes, conditionné par les garanties proposées par les sociétés, semble être un élément entravant la bonne application de la norme IFRS 16 notamment en l'absence d'un marché financier actif, ce qui pourrait avoir un impact sur la qualité de la divulgation comptable dans la

mesure où la qualité des états financiers ne peut pas garantir l'accès aux crédits bancaires locaux et du fait que les besoins financiers des sociétés n'ont pas de chances pour être satisfaits en l'absence de garanties d. En effet, l'étude de *(Leuz & Verrechia, 2000)*^{xxi} affirme que le besoin financier est un déterminant significatif pour l'adoption des normes comptables internationales par les sociétés allemandes cotées en bourse. La culture comptable des professionnels algériens dominée par la fiscalité et les textes juridiques constitue aussi un handicap à la conformité aux pratiques comptables internationale. Dans cet esprit d'analyse, *(Balsari & Varan, 2014)*^{xxii} soulignent l'importance des facteurs culturels et la nécessité d'accompagner l'adoption des normes comptables internationales par le passage d'une culture comptable à des fins fiscales vers une culture comptable orientée vers les investisseurs et les crédateurs.

VI CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés à travers ce papier, à répondre à la question s'articulant autour de l'impact de la nouvelle tendance internationale en matière de comptabilisation des contrats de location chez les preneurs (IFRS 16) sur la pertinence et la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes.

Après avoir présenté le nouveau modèle de comptabilisation des contrats de location et examiné les principales innovations apportées par l'IASB, à travers la mise en exergue de la démarche d'analyse comptable des contrats de location tout en clarifiant

les règles et les principes comptables y afférentes, nous avons essayé d'avoir des éléments de réponse à notre problématique à travers notre base de données constituée d'un échantillon aléatoire composé de 170 professionnels comptables algériens.

Les résultats de l'étude montrent que les professionnels comptables algériens considèrent que la nouvelle norme IFRS 16 ne contribue pas à l'amélioration de la pertinence et de la fidélité de l'information financière des états financiers des sociétés algériennes. Cela est dû principalement à : la déficience de la formation continue, existence du marché financier quasiment inactif, la domination des sociétés familiales, le mode de financement des sociétés ainsi qu'à la culture comptable dominée par la fiscalité et les textes juridiques.

Ces résultats devraient présenter de l'intérêt pour les autorités compétentes et toutes les parties prenantes intéressées par la comptabilité et l'information financière en Algérie à l'effet de les sensibiliser sur l'importance et la nécessité de mettre à jour le système comptable algérien et d'accompagner les évolutions intervenues dans la sphère comptable internationale aussi bien au niveau des textes qu'au niveau de l'éducation et de la formation professionnelle.

Ainsi, A **la lumière des résultats obtenus**, nous pouvons avancer les recommandations suivantes :

- La nécessité de la mise à jour du SCF algérien afin d'accompagner les dernières évolutions comptables internationales.
- Intensifier les campagnes de recyclage et de formation professionnelle continue en faveur des professionnels comptables algériens qui sont les premiers garants de la bonne qualité de l'information financière.
- Renforcer la formation des professionnels notamment au niveau des entreprises privées dont la culture de formation professionnelles continue est quasiment inexistante.
- Adaptation du contexte économique algérien aux exigences préalables des normes comptables internationales au niveau des marchés financiers, des modes de financement et de la culture de nos professionnels comptables.

REFERENCES

ⁱ Marian SĂCĂRIN.(2017). IFRS 16 "Leases" – consequences on the financial statements and financial indicators. Revue Audit Financier. XV, Nr. 1(145)/2017,p:115.

ⁱⁱ Mazars .(2016). IFRS 16 What does the future hold for your lease contracts - June 2016.p :09.

ⁱⁱⁱ Raymond Chabot Grant Thornton .(2016). Révision Majeure dans la comptabilisation des contrats de location .Mars 2016.p :06.

^{iv} Mazars .(2016). Op-cit.p :11

^v Ernest & Young .(2016). How will IFRS 16 impact Real Estate entities ? .May 2016.p :03.

^{vi} Mazars .(2016). Op-cit.p :11

^{vii} Arnaud VERCHERE, ,(2016). IFRS 16 La nouvelle norme sur les contrats de location va fortement modifier le bilan des locataires, Revue Française de Comptabilité , N°496 Mars 2016 , p :03.

^{viii} Mazars .(2016). Op-cit.p :09.

- ^{ix} Deloitte (2016). Une vision claire des IFRS : l'IASB publie IFRS 16 : Contrats de Location. Janvier 2016. P :06
- ^x Thomas Wicki (2016). Nouvelle norme : comptabilisation des contrats de location-Conséquences importantes pour les preneurs. Audit Committee news. KPMG. N°53.T2/2016.P: 19.
- ^{xi} Raymond Chabot Grant Thornton .(2016). Op-Cit.p :11.
- ^{xii} Benoît Lebrun.(2016). IFRS 16 sur les contrats de location Décryptage d'une norme novatrice. RF Comptable.N°440. Juillet-Aout2016. p:56. p:49
- ^{xiii} Benoît Lebrun.(2016). Op-cit. p:50
- ^{xiv} Claire Durand (2002). Méthodes de sondage - SOL3017 : notes de cours. Département de sociologie. Université de Montréal. P :10.
- ^{xv} Nunnally, J. C. (1978). Psychometric theory .2nd ed. New York: McGraw-Hill.p :245
- ^{xvi} Wong, P. (2004).Challenges and successes in implementing international standards: Achieving convergence to IFRSs and ISAs.New York: International Federation of Accountants (IFAC), p:05.
- ^{xvii} Uyar, A., Kılıç, M., & Gökçen, B. A. (2016). Compliance with IAS/IFRS and firm characteristics: evidence from the emerging capital market of Turkey. Ekonomika istraživanja, 29(1), p: 158.
- ^{xviii} <http://www.sgbv.dz/?page=rubrique&lang=fr&mod=20>, consulté en date du 28.10.2017 à 08 :00.
- ^{xix} Tyrrall, D., Woodward, D. et Rakhimbekova, A. (2007). The relevance of international financial reporting standards to developing countries: evidence from Kazakhstan. The International Journal of Accounting, 42, p:84.
- ^{xx} Cuijpers R., and Willem.B. (2005).« Voluntary adoption of non-local GAAP in the European Union : a study of determinants and consequences ». European Accounting Review, vol. 14 (3), p:497.
- ^{xxi} Zehria Fatma, Chouaibib Jamel. (2013). Adoption determinants of the International Accounting Standards IAS/IFRS by the developing countries, Journal of Economics, Finance and Administrative Science, vol.18 no.35 , p:57.
- ^{xxii} Balsari, C. K., & Varan, S. (2014). IFRS implementation and studies in Turkey. Accounting and Management Information Systems, 13(2), p :375.